

COMPTE-RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUSSY DU MERCREDI 08 AVRIL 2026

Date de la convocation :

01 AVRIL 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15



L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien PLICHON, Maire.

Etaient présents : M. PLICHON Julien, Mme LEVREZ Hélène, M. ROGER Benoît, Mme COUSIN Angélique, M. VILETTE Jérôme, M. ANTOINE Éric, Mme BERLEMONT Carine, M. MANSOURI Grégory, Mme BADOR Sandra, Mme LANCELLE Géraldine, M. PAMART Jean-Baptiste, Mme LYSE Elise, M. LOIRE Sébastien, M. CATTEEUW Davy, Mme SOYEZ Camille.

Ont donné pouvoir : Néant

Etaient absents : Néant

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ

Question n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance précédente du 22 mars 2026 a été adressé aux élus par voie dématérialisée le 25 mars 2026.

Après en avoir fait lecture, il soumet ce compte-rendu à l'assemblée pour approbation.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Hélène LEVREZ en qualité de secrétaire de séance.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI.

Question n° 2 : DESIGNATION D'UN REFERENT EMPLOI AUPRES DE L'ASSOCIATION
CAMBRESIS-EMPLOI

Exposé :

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu le 30 mars 2026, de Monsieur le Président de Cambrésis-Emploi qui expose que dans le cadre du renouvellement des équipes municipales,

l'association souhaite renforcer ses liens avec les communes du territoire.

Monsieur le Maire propose de désigner un Élu « Référent Emploi ». Cet interlocuteur privilégié facilitera l'orientation des administrés rencontrant des difficultés liées à l'emploi ou à la formation, et sera destinataire des informations relatives aux actions de Cambrésis Emploi (événements, outils, guide mobilité...).

L'élu désigné recevra un kit et les outils nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Madame Elise LYS se porte volontaire.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter que Madame LYS Elise soit désignée « référente emploi » auprès de Cambrésis Emploi.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI.

Question n° 3 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU CAMBRESIS (EX SIDEC)

Monsieur le Maire expose que, par courrier reçu le 06 mars 2026, Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie du Cambrésis (ex SIDEC) demande que la commune soit représentée au sein de son comité syndical. Il propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Territoire d'énergie Cambrésis ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections de 2026 ;

Considérant que la commune de HAUSSY est membre du Territoire d'énergie Cambrésis,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat ;

Considérant que pour la commune de HAUSSY, le nombre de représentants attribués est de :

1 délégué titulaire ;

1 délégué suppléant ;

Monsieur le Maire rappelle le rôle des délégué(e)s.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré,

Article 1 : Désignation du délégué titulaire

Est désigné en qualité de délégué titulaire de la commune au sein du TE Cambrésis –
SIDEDEC : Monsieur Jérôme VILETTE, Adjoint au Maire,

Article 2 : Désignation du délégué suppléant

Est désigné en qualité de délégué suppléant : Monsieur Benoît ROGER, Adjoint au Maire

Article 3 : Transmission

La présente délibération sera :

- ✓ transmise au TE Cambrésis,
- ✓ affichée et transmise au contrôle de légalité

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Question n° 4 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIVU LES MURS MITOYENS

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le S.I.V.U. Les Murs Mitoyens, sis à CAUDRY, gère et instruit pour les Communes, les demandes d'autorisations d'urbanisme (Certificats d'urbanisme, déclarations préalables/ permis de construire, etc.) et qu'il y a lieu de désigner deux délégués qui assisteront aux réunions du Comité Syndical.

A défaut de désignation par délibération,, ce sont le Maire et le premier adjoint qui sont désignés.

Il demande qui se porte volontaire.

Monsieur Julien PLICHON, Maire et Madame LEVREZ Hélène, Première Adjointe, se portent volontaires puisque tous les deux sont en charge de l'urbanisme.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, à l'unanimité d'accepter que Monsieur Julien PLICHON et Madame LEVREZ Hélène soient délégués en vue du renouvellement du comité syndical du SIVU Les Murs Mitoyens.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Question n° 5 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION ACTION D'AVESNES-LES-AUBERT

Exposé :

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu le 25 mars 2026, de Monsieur le Directeur d'ACTION D'AVESNES-LES-AUBERT qui informe que son conseil d'administration sera renouvelé lors de

la prochaine assemblée générale.

Pour les communes comptant moins de 2 000 habitants, il y a lieu de désigner un représentant(e) titulaire et un représentant(e) suppléant(e).

Il demande qui se porte volontaire pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration qui joue un rôle essentiel dans l'orientation et la gestion des actions de l'association ACTION et qui œuvre pour l'insertion des demandeurs d'emplois de tous âges.

Monsieur Jérôme VILETTE, Adjoint et Madame Angélique COUSIN se portent volontaires.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter que :

- Monsieur Jérôme VILETTE soit délégué titulaire
- Madame Angélique COUSIN soit déléguée suppléante

auprès de l'Association ACTION d'AVESNES-LES-AUBERT

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Question n° 6 :

Objet

ELECTIONS DU SIDEN-SIAN : Désignation d'un Grand Électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" 2026-017 A

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

→ Nombre d'inscrits	15
→ Nombre de votants	15
→ Nombre de bulletins nuls	00
→ Nombre de suffrages exprimés	15

A obtenu :

→ Monsieur Julien PLICHON	(15 Voix)
---------------------------	-----------

Est élu(e) :

- Monsieur PLICHON Julien
- Membre du Conseil Municipal de HAUSSY

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Objet	ELECTIONS DU SIDEN-SIAN : Désignation d'un Grand Électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" 2026-017 B
--------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

→ Nombre d'inscrits	15
→ Nombre de votants	15
→ Nombre de bulletins nuls	00
→ Nombre de suffrages exprimés	15

A obtenu :

→ Monsieur Julien PLICHON (15 Voix)

Est élu(e) :

- Monsieur PLICHON Julien
- Membre du Conseil Municipal de HAUSSY

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Monsieur ou Madame le Maire est chargé(e) d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Question n° 7 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires d'une note de synthèse leur exposant les différentes questions à l'ordre du jour accompagnée de tous les documents leur permettant une parfaite compréhension sur les sujets à traiter.

Il rappelle également que l'article L2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres des commissions municipales,

(Un tableau a été adressé par mail à tous les membres du conseil municipal afin de permettre à chacun de réfléchir quelle commission il souhaite intégrer.)

Monsieur le Maire propose la création des huit commissions municipales suivantes :

- FINANCES/GROS TRAVAUX
- TRAVAUX (travaux en régie notamment/entreprises extérieures/contrôles des équipements)
- FETES ET CEREMONIES
- COMMUNICATION/AIDE SOCIALE
- STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LE VILLAGE
- URBANISME
- AFFAIRES SCOLAIRES
- VOIRIE COMMUNALE/CIMETIERE

Et propose de désigner les membres des commissions de la façon suivante :

- Le Maire est président de droit de chaque commission
- Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. L'adjoint ou le conseiller municipal délégué est généralement vice-président de la commission en rapport avec les fonctions qui lui ont été déléguées par le Maire,

- D'autres membres (Conseillers municipaux) intéressés par le thème de la commission
- Les autres adjoints sont membres de chaque commission.
- Le nombre total de membres est fixé à 9 par commission

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces propositions.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Le tableau ci-annexé reprend la composition des huit commissions municipales.

Question n° 8 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires d'une note explicative concernant les commissions d'appel d'offres qui peuvent avoir un caractère permanent afin d'éviter la désignation d'une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les C.A.O. sont composées :

- du maire ou de son représentant, président,
- de trois membres titulaires et trois membres suppléants également élus par le conseil municipal en vertu de l'article L 1411-5 du C.G.C.T.

Les membres sont élus par délibération à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire (Article L 2121-21 du C.G.C.T.).

Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

Monsieur le Maire demande qui veut faire partie de la liste des membres de la C.A.O.

Une seule liste se présente :

Pour être titulaires :

Mme LEVREZ Hélène

Mme BERLEMONT Carine

M. CATTEEUW Davy

Pour être suppléants :

M. VILETTE Jérôme

M. LOIRE Sébastien

Mme LYS Elise

Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste a été présentée après appel de candidatures.
(Article L 2121-21 du C.G.C.T.).

Il est donc proposé d'accepter cette liste.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

En conséquence, sont désignés en qualité de membres de la C.A.O. :

Mme LEVREZ Hélène

M. VILETTE Jérôme

Mme BERLEMONT Carine

M. LOIRE Sébastien

M. CATTEEUW Davy

Mme LYS Elise

Pour être titulaires

Pour être suppléants

Question n° 9 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Exposé :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ainsi que l'article L 237-1 du Code Electoral, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre n'a pas de limite et informe que lors du précédent mandat, le nombre avait été fixé à 10 membres.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des Familles, ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer à dix le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. 5 membres élus et 5 membres nommés.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Question n° 10 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Exposé :

Le maire expose

Conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une seule liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

- Liste A
 - Mme Angélique COUSIN
 - Mme Carine BERLEMONT
 - Mme Sandra BADOR
 - M. Sébastien LOIRE
 - Mme Hélène LEVREZ

À l'issue du dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de suffrages blancs : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues
Liste A	15

Sont proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A :

- Mme Angélique COUSIN
- Mme Carine BERLEMONT
- Mme Sandra BADOR
- M. Sébastien LOIRE
- Mme Hélène LEVREZ

Question n° 11 :

RENOVATION DU COIN-MAMANS ET
HOMMAGE A MADEMOISELLE ANNIE ROSSELLE

Exposé :

Monsieur le Maire informe que lors du dernier contrôle par VERITAS, le contrôleur a relevé quelques anomalies qui sont en cours de régularisation et que certains jeux ne sont plus conformes aux normes en vigueur.

Des devis sont en cours d'élaboration afin de remplacer ces jeux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaiterait proposer un hommage à Mademoiselle Annie ROSSELLE qui a été Maire de 2001 à 2014, après avoir été au service des habitants pendant 35 années au secrétariat de la mairie et qui est à l'origine de la création de cet espace ludique pour les enfants du village.

Mademoiselle, comme tout le monde l'appelait par respect est décédée le 20 mars 2026 et il serait normal de donner son nom à cette aire de jeux avec l'avis favorable de sa famille recueilli par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire soumet au vote ces deux propositions :

- Pour la rénovation du coin-mamans
- Pour rendre hommage à Mademoiselle Annie ROSSELLE en donnant son nom à cet espace. Une cérémonie officielle sera organisée lorsque la rénovation sera terminée.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces propositions.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Question n° 12 : ADOPTION DU BLASON HISTORIQUE DE LA COMMUNE
SUR LES DOCUMENTS OFFICIELS

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le blason actuellement utilisé (lion jaune sur fond rouge) depuis de nombreuses années n'est pas le blason officiel. Il propose d'adopter le blason officiel

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance pour une commune de préserver et de valoriser son patrimoine historique et son identité ;

Considérant que les recherches historiques menées sur la commune ont permis de retrouver l'existence du blason originel de Haussy datant du XII^e siècle, témoin de l'histoire et des traditions locales ;

Considérant que l'utilisation de ce blason historique permettrait de renforcer l'identité visuelle de la commune et de mettre en valeur son héritage historique ;

Considérant la volonté de la municipalité d'utiliser ce blason historique sur l'ensemble des supports officiels de la commune ;

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Le conseil municipal décide :

Article 1 :

Décide d'adopter le blason historique de la commune de Haussy datant du XII^e siècle comme emblème officiel de la commune.

Article 2 :

Décide que ce blason sera désormais utilisé sur les documents officiels de la commune, notamment :

- le papier à en-tête de la mairie,
- les courriers officiels,
- les publications municipales,
- les supports de communication de la commune,
- le site internet et les supports numériques.

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires pour l'intégration progressive de ce blason sur les différents supports administratifs et de communication de la commune.

Question n° 13 : MISE EN VALEUR ET REGULARISATION DE L'IMPLANTATION DE
L'ANCIEN PILORI COMMUNAL

Exposé :

Monsieur le Maire expose cette question et la soumet à l'approbation des membres du conseil municipal au vu des accusations pendant la campagne électorale des municipales.

Le conseil municipal,

Rappelant que la commune possédait autrefois un pilori implanté à l'angle des rues Azambre et de l'égalité du village, témoignage de l'histoire et des institutions judiciaires anciennes de la commune ;

Considérant que ce pilori a été fortement endommagé en 1990 et démonté en plusieurs éléments, lesquels ont été conservés dans les ateliers municipaux afin d'en préserver les vestiges ;
Considérant qu'en 2015, Monsieur Henri SOUMILLON alors maire, a donné à Monsieur Julien PLICHON alors conseiller municipal et propriétaire du château de la commune, classé monument historique, les morceaux et que ce dernier a entrepris la reconstitution de ce pilori à partir des éléments conservés par la commune ;
Considérant que cette initiative a permis la sauvegarde et la mise en valeur de cet élément du patrimoine local, désormais implanté à proximité du château classé monument historique ;

Vote :

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Résultat du vote : par 14 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote pour cette question), 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

1. Constate la reconstitution du pilori communal réalisée en 2015 à partir des éléments conservés par la commune ;
2. Décide de maintenir ce pilori à son emplacement actuel, à proximité du château classé monument historique, afin de contribuer à la mise en valeur du patrimoine historique communal ;
3. Précise que ce pilori demeure un élément du patrimoine de la commune ;
4. Remercie Monsieur Julien PLICHON pour sa contribution à la restauration et à la préservation de cet élément du patrimoine local.

QUESTIONS DIVERSES

Questions exposées par Monsieur Benoît ROGER, Adjoint aux fêtes et cérémonies

A/ Fête des voisins :

Dans les projets évoqués lors de la préparation de la campagne, avait été évoquée la création de la fête des voisins, parmi d'autres festivités à mettre en place.
Comme elle est programmé le 29 mai cette année, il est proposé de reporter cette mise en place en 2027, ce qui laissera le temps de bien organiser les choses. Les membres du conseil sont tous d'accord avec cette proposition.

B/ Contrat animation fête des mères- samedi 30 mai 2026

Exposé :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que chaque année un spectacle est offert à l'occasion de la fête des mères lors d'un après-midi récréatif.
Des artistes ont été contactés mais vu le délai, beaucoup d'entre eux se sont déjà engagés pour cette date.

Monsieur l'Adjoint aux fêtes et cérémonies a reçu une proposition de Mme Malika KESSI de BEAUDIGNIES, chanteuse, pour une prestation musicale en solo d'une durée d'une heure trente à deux heures, pour un montant de 450 € (200 € pour la chanteuse et 250 € à la production). Il est demandé d'accepter cette proposition.

Vote :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Résultat du vote : par 15 voix pour, 00 contre, 00 abstentions, Unanimité OUI

Les crédits suffisants figureront au budget primitif 2026.

C/ Repas des aînés du dimanche 11 octobre 2026

Cette question figure à l'ordre du jour de la séance du 15 avril 2026 et sera donc débattue ce jour-là.

D/ Planning de réservation des salles municipales

Monsieur l'adjoint informe les élus de la procédure actuelle de réservation des salles municipales qu'il trouve « arriérée » :

- Appel téléphonique en mairie pour connaître les disponibilités
- Consultation du planning accroché à l'accueil
- Signature d'un contrat
- Etablissement d'un avis des sommes à payer pour les arrhes
- Dépôt d'un chèque de caution en mairie à la remise des clefs
- Etablissement d'un avis des sommes à payer de solde après la location.

Il propose de se renseigner sur la mise en place d'un logiciel permettant de faciliter les choses. Il a évoqué le sujet avec M. Davy CATTEEUW, des plateformes existent (gratuites ou payantes) La question sera évoquée en commission puis revue en conseil municipal.

Madame Hélène LEVREZ, première adjointe, informe que la question lui a déjà été posée concernant un logiciel de réservation à la garderie périscolaire et au restaurant scolaire, ce qui permettrait d'alléger également la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42.

La secrétaire de séance,



Mme Hélène LEVREZ

Le président de séance,



M. Julien PLICHON





TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES AVRIL 2026

<p style="text-align: center;">FINANCES/GROS TRAVAUX</p> <p>Etablissement du budget : Avec le Maire et la secrétaire générale de mairie.</p> <p>Suivi des dépenses et recettes : Contrôle des facturations, Suivi des dossiers de financement : Dans le cadre des investissements,</p> <p>Suivi des gros travaux : Entreprises extérieures, Suivi administratif des dossiers : prévention et sécurité des bâtiments communaux, des aires de jeux. Suivi du plan ADAP,</p>	<p style="text-align: center;">TRAVAUX</p> <p>Organisation et suivi des travaux réalisés par le personnel technique communal : bâtiment, espaces verts et voirie. : Ces travaux doivent viser à garantir la sécurité sur le domaine public. (Aires de jeux, stade municipal, parkings, abords de la rivière...)</p> <p>Suivi des travaux sous traités : bâtiments Contrats d'entretien d'équipements, chauffages, ventilation, production d'eau sanitaire ...</p> <p>Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et des interventions dans le domaine du contrôle, de la prévention et de la sécurité de ces bâtiments et des aires de jeux : Suivi des intervenants des entreprises prestataires : mise en œuvre des plans d'actions préconisés.</p>
<p style="text-align: center;">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>	<p style="text-align: center;">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>
<p style="text-align: center;">VICE PRESIDENTE : Mme LEVREZ Hélène (à confirmer)*</p>	<p style="text-align: center;">VICE PRESIDENT : M. VILETTE Jérôme (à confirmer)*</p>
<p style="text-align: center;">Membres</p>	<p style="text-align: center;">Membres</p>
<p style="text-align: center;">M. Benoît ROGER</p>	<p style="text-align: center;">Mme LEVREZ Hélène</p>
<p style="text-align: center;">Mme Angélique COUSIN</p>	<p style="text-align: center;">M. Benoît ROGER</p>
<p style="text-align: center;">M. Jérôme VILETTE</p>	<p style="text-align: center;">Mme Angélique COUSIN</p>
<p style="text-align: center;">M. Sébastien LOIRE</p>	<p style="text-align: center;">M. Jean-Baptiste PAMART</p>
<p style="text-align: center;">Mme Sandra BADOR</p>	<p style="text-align: center;">M. Grégory MANSOURI</p>
<p style="text-align: center;">M. Eric ANTOINE</p>	<p style="text-align: center;">M. Sébastien LOIRE</p>
<p style="text-align: center;">Mme Carine BERLEMONT</p>	<p style="text-align: center;">M. Eric ANTOINE</p>
<p style="text-align: center;">FETES ET CEREMONIES</p> <p>Elaboration du calendrier des fêtes annuelles Recherche des moyens nécessaires à leur bon déroulement. Gestion du matériel disponible, gestion des mises à disposition aux particuliers (suivi des fiches de mise à disposition). Suivi de l'entretien des locaux et du matériel loué.</p>	<p style="text-align: center;">COMMUNICATION/ AIDE SOCIALE</p> <p>Définition du plan de communication : Suivi de la production des documents, Organisation et suivi de la diffusion de ces documents dans le village.</p> <p>Protection des populations : Mise à jour et suivi du plan de sauvegarde communal.</p>
<p style="text-align: center;">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>	<p style="text-align: center;">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>
<p style="text-align: center;">VICE PRESIDENT : M. Benoît ROGER (à confirmer)*</p>	<p style="text-align: center;">VICE PRESIDENT : Mme Angélique COUSIN (à confirmer)*</p>
<p style="text-align: center;">Membres</p>	<p style="text-align: center;">Membres</p>
<p style="text-align: center;">Mme LEVREZ Hélène</p>	<p style="text-align: center;">Mme LEVREZ Hélène</p>
<p style="text-align: center;">Mme Angélique COUSIN</p>	<p style="text-align: center;">M. Benoît ROGER</p>
<p style="text-align: center;">M. Jérôme VILETTE</p>	<p style="text-align: center;">M. Jérôme VILETTE</p>
<p style="text-align: center;">Mme Géraldine LANCELLE</p>	<p style="text-align: center;">Mme Carine BERLEMONT</p>
<p style="text-align: center;">Mme Sandra BADOR</p>	<p style="text-align: center;">M. Davy CATTEEUW</p>
<p style="text-align: center;">M. Sébastien LOIRE</p>	<p style="text-align: center;">Mme Sandra BADOR</p>
<p style="text-align: center;">Mme Camille SOYEZ</p>	<p style="text-align: center;">M. Eric ANTOINE</p>

*Le vice-président est désigné lors de la première réunion de la commission

<p align="center"><u>STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LE VILLAGE</u></p> <p align="center">Plan de circulation dans le village et problématique du stationnement</p>	<p align="center"><u>URBANISME</u></p> <p align="center">Etude des demandes de permis de construire, de démolir, de déclarations préalables – Avis A.B.F.</p>
<p align="center">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>	<p align="center">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>
<p align="center">VICE PRESIDENT : M. VILETTE Jérôme (à confirmer)*</p>	<p align="center">VICE PRESIDENTE : Mme LEVREZ Hélène (à confirmer)*</p>
<p align="center">Membres</p>	<p align="center">Membres</p>
<p align="center">Mme LEVREZ Hélène</p>	<p align="center">M. Benoît ROGER</p>
<p align="center">M. Benoît ROGER</p>	<p align="center">Mme Angélique COUSIN</p>
<p align="center">Mme Angélique COUSIN</p>	<p align="center">M. Jérôme VILETTE</p>
<p align="center">Mme Géraldine LANCELLE</p>	<p align="center">M. Jean-Baptiste PAMART</p>
<p align="center">M. Grégory MANSOURI</p>	<p align="center">Mme Elise LYS</p>
<p align="center">M. Davy CATTEUW</p>	<p align="center">M. Sébastien LOIRE</p>
<p align="center">M. Sébastien LOIRE</p>	<p align="center">M. Grégory MANSOURI</p>
<p align="center"><u>AFFAIRES SCOLAIRES</u></p> <p>Relations avec le corps enseignant, les A.T.S.E.M. et le personnel féminin chargé de l'entretien du groupe scolaire -Réunions du Conseil d'Ecole Organisation des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire Relations avec les parents d'élèves Suivi des activités de la Médiathèque Relations avec la C.C.P.S. dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement</p>	<p align="center"><u>VOIRIE COMMUNALE/CIMETIERE</u></p> <p align="center">Suivi des travaux sous traités : voirie, espaces verts ... :</p>
<p align="center">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>	<p align="center">PRESIDENT : M. Julien PLICHON</p>
<p align="center">VICE PRESIDENTE : Mme Sandra BADOR (à confirmer)*</p>	<p align="center">VICE PRESIDENT : M. Eric ANTOINE (à confirmer)*</p>
<p align="center">Membres</p>	<p align="center">Membres</p>
<p align="center">Mme LEVREZ Hélène</p>	<p align="center">Mme LEVREZ Hélène</p>
<p align="center">M. Benoît ROGER</p>	<p align="center">M. Benoît ROGER</p>
<p align="center">Mme Angélique COUSIN</p>	<p align="center">Mme Angélique COUSIN</p>
<p align="center">M. Jérôme VILETTE</p>	<p align="center">M. Jérôme VILETTE</p>
<p align="center">Mme Camille SOYEZ</p>	<p align="center">M. Grégory MANSOURI</p>
<p align="center">Mme Elise LYS</p>	<p align="center">M. Sébastien LOIRE</p>
<p align="center">Mme Géraldine LANCELLE</p>	<p align="center">Mme Sandra BADOR</p>

*Le vice-président est désigné lors de la première réunion de la commission



Blason officiel de la Commune de HAUSSY



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 08 AVRIL 2026

- 2026-012 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2026
- 2026-013 DESIGNATION D'UN REFERENT AUPRES DE CAMBRESIS-EMPLOI
- 2026-014 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU CAMBRESIS (EX SIDEC)
- 2026-015 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIVU LES MURS MITOYENS
- 2026-016 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES D'ACTION AVESNES-LES-AUBERT
- 2026-017 A DESIGNATION DU GRAND ELECTEUR AUPRES DU SIDEN-SIAN G.E.P.U.
- 2026-017 B DESIGNATION DU GRAND ELECTEUR AUPRES DU SIDEN-SIAN D.E.C.I.
- 2026-018 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- 2016-019 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 2026-020 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
- 20263-021 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
- 2026-022 RENOVATION DU COIN-MAMANS ET HOMMAGE A Melle Annie ROSSELLE
- 2026-023 ADOPTION DU BLASON HISTORIQUE DE LA COMMUNE SUR LES DOCUMENTS OFFICIELS
- 2026-024 MISE EN VALEUR ET REGULARISATION DE L'IMPLANTATION DE L'ANCIEN PILORI COMMUNAL
- 2026-025 CONTRAT ANIMATION FETE DES MERES